

AFFECTATION EN 2nde Générale et Technologique

L'affectation en 2nde GT répond à des critères de sectorisation : chaque collège est rattaché à une zone de recrutement de lycée.

IMPORTANT

La seule obligation de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, (IA-DASEN) est d'affecter un élève. Si les 3 vœux formulés par la famille ne peuvent être satisfaits faute de places disponibles, l'Inspecteur d'Académie sera donc amené à créer un vœu supplémentaire, dans la zone de recrutement de l'élève ou dans le district, même si la famille ne l'a pas demandé.

DISTRICT DE METZ

Cette fiche concerne les élèves scolarisés dans le district de Metz sauf cas particuliers (*cf. annexe 7 -57- : assouplissement aux règles de sectorisation en Moselle*). Les élèves hors district sont affectés **par dérogation** si la capacité d'accueil des établissements le permet.

Les élèves issus d'établissements privés sont informatiquement rattachés à leur collège public de secteur.

Lycées concernés

La Communication METZ, Louis de Cormontaigne METZ, Abraham de Fabert METZ, Georges de La Tour METZ, Raymond Mondon METZ, Robert Schuman METZ, Louis Vincent METZ.

Il existe trois zones de recrutement

Zone 1 : Georges de La Tour, Robert Schuman, Louis Vincent

Zone 2 : La Communication, Robert Schuman

Zone 3 : Louis de Cormontaigne, Fabert

Formulation des vœux

Le 1^{er} vœu est libre ; il peut se faire **au choix et sans dérogation sur tous les lycées du district de Metz, pour tous les élèves du district**. Ce vœu sera satisfait si la capacité globale de l'établissement le permet après affectation des élèves des collèges par ordre de priorité dans la zone de recrutement concernée.

Les 2^{ème} et 3^{ème} vœux devront **obligatoirement** se porter sur un lycée de la zone de recrutement à laquelle appartient l'élève.

Recrutement particulier

- Abibac au lycée Fabert de Metz. La zone de recrutement est le district de Metz. Le recrutement se fait suite à un entretien préalable tenant compte du dossier de l'élève.
- 2nde spécifique Hôtellerie au lycée Raymond Mondon de Metz : la zone de recrutement est élargie au département de la Moselle.
- "Création et Culture Design" (CCD) au lycée de la Communication : le recrutement s'effectue sur les notes (Pam noté). Le vœu CCD ne peut se faire que sur le vœu 1 et constitue pour les élèves de la zone 1 et 3 un vœu hors zone de recrutement. Les élèves de la zone de recrutement 2 (lycées de La Communication et Robert Schuman) qui demanderont CCD en 1^{er} vœu pourront demander le lycée de La Communication en vœu 2 ou 3 avec un autre couple d'enseignements d'exploration.
- Enseignement d'exploration EPS 5 heures au lycée Louis de Cormontaigne : ce vœu est ouvert à tous les élèves du département de la Moselle au vu de la motivation des candidats (*cf. annexe 15 -57-*). Le vœu EPS 5 heures ne peut se faire que sur le vœu 1 et constitue pour les élèves de la zone 1 et 2 un vœu hors zone de recrutement. Les élèves de la zone de recrutement 3 (lycées Louis de Cormontaigne et Fabert) qui demanderont EPS 5 heures en 1^{er} vœu pourront demander le lycée de Louis de Cormontaigne en vœu 2 ou 3 avec un autre couple d'enseignements d'exploration.

Cartes des 3 zones de recrutement

| Zones de recrutement (cf. détail des collèges ci-après) | Si vœu 1 ci-dessous non satisfait | ➔ Vœux 2 et 3 dans sa zone de recrutement |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Zone de recrutement 1 Georges de la Tour, Robert Schuman, Louis Vincent | Hors Zone de recrutement | Georges de La Tour, Robert Schuman ou Louis Vincent |
| | Georges de La Tour | Robert Schuman et Louis Vincent |
| | Robert Schuman | Georges de La Tour et Louis Vincent |
| | Louis Vincent | Georges de La Tour et Robert Schuman |
| Zone de recrutement 2 La Communication, Robert Schuman | Hors Zone de recrutement | La Communication et Robert Schuman |
| | Robert Schuman | La Communication |
| | La Communication | Robert Schuman |
| Zone de recrutement 3 Louis de Cormontaigne, Fabert | Hors Zone de Recrutement | Louis de Cormontaigne et Fabert |
| | Fabert | Louis de Cormontaigne |
| | Louis de Cormontaigne | Fabert |

Zone de recrutement 1

Lycées Georges de La Tour, Robert Schuman, Louis Vincent

| Etablissements de la zone de recrutement par ordre de priorité jusqu'à atteindre la capacité maximale de l'établissement : | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Georges de La Tour METZ et site de MONTIGNY-lès-METZ 2. Ernest-Jacques Barbot METZ 3. François Rabelais METZ 4. Paul Verlaine METZ | 5. Jean Mermoz MARLY 6. La Louvière MARLY 7. Nelson Mandela VERNY 8. Pilâtre de Rozier ARS-sur-MOSELLE 9. Louis Armand MOULINS-lès-METZ. |
| Puis, si places disponibles, par ordre de priorité, les collèges de la zone 2 suivants : | |
| 10. Lucien Pougué REMILLY 11. Philippe de Vigneulles METZ 12. Jules Lagneau METZ 13. Charles Péguy VIGY | 14. Paul Valéry METZ 15. Les Hauts de Blémont METZ 16. André Malraux DELME |
| Puis, si places encore disponibles, par ordre de priorité, les collèges de la zone 3 suivants : | |
| 17. Taison METZ 18. Arsenal METZ 19. Albert Camus MOULINS-lès-METZ 20. Pierre Mendès France WOIPPY 21. Jules Ferry WOIPPY | 22. Jean Rostand METZ 23. Jean Bauchez LE-BAN-SAINT-MARTIN 24. Paul Verlaine MAIZIERES-lès-METZ 25. Gabriel Pierné SAINTE-MARIE-aux-CHENES |

Zone de recrutement 2

Lycées de la Communication et Robert Schuman

| Etablissements de la zone de recrutement par ordre de priorité jusqu'à atteindre la capacité maximale de l'établissement : | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Philippe de Vigneulles METZ 2. Les Hauts de Blémont METZ 3. Paul Valéry METZ 4. Jules Lagneau METZ | 5. André Malraux DELME 6. Charles Péguy VIGY 7. Lucien Pougué REMILLY |
| Puis, si places disponibles, par ordre de priorité, les collèges de la zone 1 suivants : | |
| 9. Nelson Mandela VERNY 10. Louis Armand MOULINS-lès-METZ 11. Pilâtre de Rozier ARS-sur-MOSELLE 12. La Louvière MARLY 13. Jean Mermoz MARLY | 14. Paul Verlaine METZ 15. François Rabelais METZ 16. Ernest-Jacques Barbot METZ 17. Georges de La TOUR METZ et site de MONTIGNY-lès-METZ |
| Puis, si places encore disponibles, par ordre de priorité, les collèges de la zone 3 suivants : | |
| 18. Taison METZ 19. Arsenal METZ 20. Jean Bauchez LE-BAN-SAINT-MARTIN 21. Jean Rostand METZ 22. Jules Ferry WOIPPY | 23. Pierre Mendès France WOIPPY 24. Albert Camus MOULINS-lès-METZ 25. Paul Verlaine MAIZIERES-lès-METZ 26. Gabriel Pierné SAINTE-MARIE-aux-CHENES |

Zone de recrutement 3

Lycées Louis de Cormontaigne et Fabert

| Etablissements de la zone de recrutement par ordre de priorité jusqu'à atteindre la capacité maximale de l'établissement : | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Jean Bauchez LE-BAN-SAINT-MARTIN 2. Jean Rostand METZ 3. Taison METZ 4. Arsenal METZ 5. Paul Verlaine MAIZIERES-lès-METZ | 6. Jules Ferry WOIPPY 7. Pierre Mendès France WOIPPY 8. Albert Camus MOULINS-lès-METZ 9. Gabriel Pierné SAINTE-MARIE-aux-CHENES |
| Puis, si places disponibles, par ordre de priorité, les collèges de la zone 1 suivants : | |
| 11. Georges de La Tour METZ et site de MONTIGNY-lès-METZ 12. Ernest-Jacques Barbot METZ 13. François Rabelais METZ 14. Paul Verlaine METZ | 15. Pilâtre de Rozier ARS-sur-MOSELLE 16. Jean Mermoz MARLY 17. La Louvière MARLY 18. Louis Armand MOULINS-lès-METZ 19. Nelson Mandela VERNY |
| Puis, si places encore disponibles, par ordre de priorité, les collèges de la zone 3 suivants : | |
| 20. Jules Lagneau METZ 21. Philippe de Vigneulles METZ 22. Les Hauts de Blémont METZ 23. Paul Valéry METZ | 24. Charles Péguy VIGY 25. Lucien Pougué REMILLY 26. André Malraux DELME |

DISTRICT DE THIONVILLE

Cette fiche concerne les élèves scolarisés dans le district de Thionville sauf cas particulier (*cf. annexe 7 -57-* : assouplissement aux règles de sectorisation en Moselle). Les collèges Emile Zola de AUDUN-le-TICHE et Lionel Terray de AUMETZ sont autorisés à candidater dans le district de Thionville sans dérogation compte tenu de l'organisation des transports.

Les élèves hors district sont affectés **par dérogation** si la capacité des établissements le permet.

Les élèves issus d'établissements privés sont informatiquement rattachés à leur collège public de secteur.

Lycées concernés :

Hélène Boucher THIONVILLE, La Briquerie THIONVILLE, Charlemagne THIONVILLE, Jean-Baptiste Colbert THIONVILLE.

Recrutement particulier :

Abibac au lycée Charlemagne à Thionville. La zone de recrutement est élargie aux districts de Thionville, Hayange et Rombas. Le recrutement se fait suite à un entretien préalable tenant compte du dossier de l'élève.

Compte tenu de l'implantation géographique des lycées de Thionville, tous les collèges font partie de la même zone de recrutement (soit le district de Thionville).

Les élèves du district peuvent candidater sans dérogation sur tous les lycées du district et seront affectés prioritairement sur leur 1^{er} vœu.

| Ils seront affectés selon l'ordre de priorité des collèges suivant : | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Hélène Boucher THIONVILLE 2. Charlemagne THIONVILLE 3. La Milliaire THIONVILLE 4. Jean Mermoz YUTZ 5. Jean-Marie Pelt HETTANGE-GRANDE | 6. Charles Péguy CATTENOM 7. René Cassin GUENANGE 8. Général de Gaulle SIERCK-lès-BAINS 9. la Forêt KEDANGE-sur-CANNER |
| Puis, si places disponibles, par ordre de priorité, les collèges suivants : | |
| 10. Emile Zola AUDUN-le-TICHE | 11. Lionel Terray AUMETZ |

DISTRICT DE HAYANGE

Cette fiche concerne les élèves scolarisés dans le district de Hayange sauf cas particulier (*cf. annexe 7 -57-* : assouplissement aux règles de sectorisation en Moselle). Les élèves hors district sont affectés **par dérogation** si la capacité des établissements le permet.

Les élèves issus d'établissements privés sont informatiquement rattachés à leur collège public de secteur.

Ce district ne comportant qu'un seul lycée, les familles ne sont pas tenues de formuler 3 vœux.

Lycée concerné :

Antoine de Saint-Exupéry FAMECK.

Tous les collèges font partie de la même zone de recrutement (soit le district de Hayange).

| Les collèges du district sont (par ordre alphabétique) : | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Evariste Gallois ALGRANGE Emile Zola AUDUN-le-TICHE Lionel Terray AUMETZ Charles de Gaulle FAMECK Louis Pasteur FLORANGE | Marie Curie FONTOY Hurlevent HAYANGE Jacques Monod HAYANGE Jean Moulin UCKANGE |

DISTRICT DE ROMBAS

Cette fiche concerne les élèves scolarisés dans le district de Rombas sauf cas particulier (*cf. annexe 7 -57-* : assouplissement aux règles de sectorisation en Moselle). Les élèves hors district sont affectés **par dérogation** si la capacité des établissements le permet. Les élèves issus d'établissements privés sont informatiquement rattachés à leur collège public de secteur.

Lycées concernés :

Julie Daubié ROMBAS, Gustave Eiffel TALANGE.

Tous les collèges font partie de la même zone de recrutement (soit le district de Rombas).

Les élèves du district peuvent candidater sans dérogation sur tous les lycées du district et seront affectés prioritairement sur leur 1^{er} vœu.

Lycée Julie Daubié ROMBAS

| Ils seront affectés selon l'ordre de priorité des collèges suivant : | |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Julie Daubié ROMBAS | 5. Les Gaudinettes MARANGE-SILVANGE |
| 2. Jean Burger MOYEUVRE-GRANDE | 6. Paul Langevin HAGONDANGE |
| 3. Du Justemont VITRY-SUR-ORNE | 7. Le Breuil TALANGE |
| 4. La Source AMNEVILLE | |

Lycée Gustave Eiffel TALANGE

| Ils seront affectés selon l'ordre de priorité des collèges suivant : | |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| 1. Le Breuil TALANGE | 5. Justemont VITRY-SUR-ORNE |
| 2. Paul Langevin HAGONDANGE | 6. Jean Burger MOYEUVRE-GRANDE |
| 3. Les Gaudinettes MARANGE-SILVANGE | 7. Julie Daubié ROMBAS |
| 4. La Source AMNEVILLE | |

DISTRICT DE SAINT-AVOLD

Cette fiche concerne les élèves scolarisés dans le district de Saint-Avold sauf cas particulier (**cf. annexe 7 -57-** : assouplissement aux règles de sectorisation en Moselle). Les élèves hors district sont affectés **par dérogation** si la capacité des établissements le permet. Les élèves issus d'établissements privés sont informatiquement rattachés à leur collège public de secteur.

Lycées concernés :

Félix Mayer CREUTZWALD, Charles Jully SAINT-AVOLD, Jean-Victor Poncelet SAINT-AVOLD.

Tous les collèges font partie de la même zone de recrutement (soit le district de Saint-Avold).

Les élèves du district peuvent candidater sans dérogation sur tous les lycées du district et seront affectés prioritairement sur leur 1^{er} vœu.

Recrutement particulier :

Abibac au lycée Jean-Victor Poncelet de Saint-Avold. La zone de recrutement est élargie aux districts de Saint-Avold, Forbach et Sarrebourg (zone de recrutement des collèges de l'Albe ALBERSTROFF, La Passepierre CHATEAU-SALINS, Charles Hermite DIEUZE, L'Arboretum MORHANGE et Les Etangs MOUSSEY). Le recrutement se fait suite à un entretien préalable tenant compte du dossier de l'élève.

Lycée Félix Mayer CREUTZWALD

Ils seront affectés selon l'ordre de priorité des collèges suivant :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------------|
| 1. Adalbert BOUZONVILLE | 8. Jean de La Fontaine SAINT-AVOLD |
| 2. Victor Demange BOULAY | 9. Le Castel LONGEVILLE-lès-SAINT-AVOLD |
| 3. La Grande Saule FALCK | 10. Alexandre Dreux FOLSCHVILLER |
| 4. Jacques-Yves Cousteau CREUTZWALD | 11. Louis Pasteur FAULQUEMONT |
| 5. Bergpfad HAM-SOUS-VARSBERG | 12. Paul Verlaine FAULQUEMONT |
| 6. François Rabelais L'HOPITAL | 13. Robert Schuman HOMBOURG-HAUT |
| 7. La Carrière SAINT-AVOLD | 14. Georges Holderith FAREBERSVILLER |

Lycée Charles Jully SAINT-AVOLD et Jean-Victor Poncelet SAINT-AVOLD

Ils seront affectés selon l'ordre de priorité des collèges suivant :

- | | |
|-----------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. La Carrière SAINT-AVOLD | 8. Georges Holderith FAREBERSVILLER |
| 2. Jean de La Fontaine SAINT-AVOLD | 9. François Rabelais L'HOPITAL |
| 3. Louis Pasteur FAULQUEMONT | 10. Bergpfad HAM-SOUS-VARSBERG |
| 4. Paul Verlaine FAULQUEMONT | 11. Jacques-Yves Cousteau CREUTZWALD |
| 5. Alexandre Dreux FOLSCHVILLER | 12. La Grande Saule FALCK |
| 6. Le Castel LONGEVILLE-lès-SAINT-AVOLD | 13. Victor Demange BOULAY |
| 7. Robert Schuman HOMBOURG-HAUT | 14. Adalbert BOUZONVILLE |

DISTRICT DE FORBACH

Cette fiche concerne les élèves scolarisés dans le district de Forbach sauf cas particulier (**cf. annexe 7 -57-** : assouplissement aux règles de sectorisation en Moselle). Les collèges de Georges Holderith de FAREBERSVILLER et Robert Schuman de HOMBORG-HAUT sont autorisés à candidater dans le district de Forbach sans dérogation compte tenu de l'organisation des transports.

Les élèves hors district sont affectés **par dérogation** si la capacité des établissements le permet.

Les élèves issus d'établissements privés sont informatiquement rattachés à leur collège public de secteur.

Lycées concernés :

Jean Moulin FORBACH, Blaise Pascal FORBACH, Nicolas de Condorcet SCHOENECK.

Tous les collèges font partie de la même zone de recrutement (soit le district de Forbach).

Les élèves du district peuvent candidater sans dérogation sur tous les lycées du district et seront affectés prioritairement sur leur 1^{er} vœu.

Lycées Jean Moulin FORBACH et Blaise Pascal FORBACH

| Ils seront affectés selon l'ordre de priorité des collèges suivant : | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Jean Moulin FORBACH 2. Pierre Adt FORBACH 3. Robert Schuman BEHREN-lès-FORBACH 4. Le Hérapel COCHEREN | 5. Louis Armand PETITE-ROSSELLE 6. Nicolas Untersteller STIRING-WENDEL 7. Claudie Haignéré FREYMING-MERLEBACH |
| Puis, si places disponibles, par ordre de priorité, les collèges suivants : | |
| 8. Georges Holderith FAREBERSVILLER | 9. Robert Schuman HOMBORG-HAUT |

Lycée Nicolas Condorcet SCHOENECK

| Ils seront affectés selon l'ordre de priorité des collèges suivant : | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Nicolas Untersteller STIRING-WENDEL 2. Claudie Haignéré FREYMING-MERLEBACH 3. Louis Armand PETITE-ROSSELLE 4. Le Hérapel COCHEREN | 5. Robert Schuman BEHREN-lès-FORBACH 6. Pierre Adt FORBACH 7. Jean Moulin FORBACH |
| Puis, si places disponibles, par ordre de priorité, les collèges suivants : | |
| 8. Georges Holderith FAREBERSVILLER | 9. Robert Schuman HOMBORG-HAUT |

DISTRICT DE SARREBOURG

Cette fiche concerne les élèves scolarisés dans le district de Sarrebourg sauf cas particulier (*cf. annexe 7 -57-* : assouplissement aux règles de sectorisation en Moselle). Les élèves hors district sont affectés **par dérogation** si la capacité des établissements le permet. Les élèves issus d'établissements privés sont informatiquement rattachés à leur collège public de secteur.

Lycées concernés :

Charles Hermite DIEUZE, Erckmann Chatrian PHALSBOURG, Charles Mangin SARREBOURG

Tous les collèges font partie de la même zone de recrutement (soit le district de Sarrebourg).

Les élèves du district peuvent candidater sans dérogation sur tous les lycées du district et seront affectés prioritairement sur leur 1^{er} vœu. Il appartient aux familles de se renseigner sur les possibilités de transport.

Lycée Charles Hermite DIEUZE

Ils seront affectés selon l'ordre de priorité des collèges suivant :

1. Charles Hermite DIEUZE
2. Les Etangs MOUSSEY
3. L'Arboretum MORHANGE
4. De l'Albe ALBESTROFF
5. De la Passepierre CHATEAU-SALINS
6. Charles Mangin SARREBOURG
7. Pierre Messmer SARREBOURG
8. Erckmann Chatrian PHALSBOURG
9. La Vallée de la Bièvre HARTZVILLER
10. Les Deux Sarres LORQUIN

Lycées Erckmann Chatrian PHALSBOURG et Charles Mangin SARREBOURG

Ils seront affectés selon l'ordre de priorité des collèges suivant :

1. Charles Mangin SARREBOURG
2. Pierre Messmer SARREBOURG
3. Erckmann Chatrian PHALSBOURG
4. La Vallée de la Bièvre HARTZVILLER
5. Les Deux Sarres LORQUIN
6. Charles Hermite DIEUZE
7. Les Etangs MOUSSEY
8. L'Arboretum MORHANGE
9. De l'Albe ALBESTROFF
10. De la Passepierre CHATEAU-SALINS

DISTRICT DE SARREGUEMINES

Cette fiche concerne les élèves scolarisés dans le district de Sarreguemines sauf cas particulier (*cf. annexe 7 -57-* : assouplissement aux règles de sectorisation en Moselle). Les élèves hors district sont affectés **par dérogation** si la capacité des établissements le permet. Le collège de Georges Holderith FAREBERSVILLER est autorisé à candidater sur les lycées de Sarreguemines sans dérogation compte tenu de l'organisation des transports.

Les élèves issus d'établissements privés sont informatiquement rattachés à leur collège public de secteur.

Lycées concernés :

Henri Nominé SARREGUEMINES, Jean de Pange SARREGUEMINES, Louis Casimir Teyssier BITCHE.

Recrutement particulier :

Abibac au lycée Jean de Pange de Sarreguemines. La zone de recrutement est élargie aux districts de Sarreguemines et Sarrebourg (zone de recrutement des collèges de la Vallée de la Bièvre HARTZILLER, Les Deux Sarres LORQUIN, Erckmann Chatrian PHASLBOURG, Charles Mangin SARREBOURG et Pierre Messmer SARREBOURG). Le recrutement se fait suite à un entretien préalable tenant compte du dossier de l'élève.

Tous les collèges font partie de la même zone de recrutement (soit le district de Sarreguemines).

Les élèves du district peuvent candidater sans dérogation sur tous les lycées du district et seront affectés prioritairement sur leur 1^{er} vœu. Il appartient aux familles de se renseigner sur les possibilités de transport.

Lycée Louis Casimir Teyssier BITCHE

| Ils seront affectés selon l'ordre de priorité des collèges suivant : | |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 1. Jean-Jacques Kieffer BITCHE | 6. Jean Jaurès SARREGUEMINES |
| 2. La Paraison LEMBERG | 7. Val de Sarre GROSLIEDERSTROFF |
| 3. Jean Seitlinger ROHRBACH-lès-BITCHE | 8. Robert Doisneau SARRALBE |
| 4. Fulrad SARREGUEMINES | 9. Jean-Baptiste Eblé PUTTELANGE-aux-LACS |
| 5. Himmelsberg SARREGUEMINES | |

Lycées Henri Nominé et Jean de Pange SARREGUEMINES

| Ils seront affectés selon l'ordre de priorité des collèges suivant : | |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 1. Fulrad SARREGUEMINES | 6. Jean-Baptiste Eblé PUTTELANGE-aux-LACS |
| 2. Himmelsberg SARREGUEMINES | 7. Jean Seitlinger ROHRBACH-lès-BITCHE |
| 3. Jean Jaurès SARREGUEMINES | 8. La Paraison LEMBERG |
| 4. Val de Sarre GROSLIEDERSTROFF | 9. Jean-Jacques Kieffer BITCHE |
| 5. Robert Doisneau SARRALBE | |
| Puis, si places disponibles, par ordre de priorité, le collège suivant : | |
| 10. Georges Holderith FAREBERSVILLER | |